



Notre économie et nos communautés ne peuvent se priver des travailleurs étrangers temporaires, le fédéral doit agir sans délai

Abitibi-Témiscamingue, le 22 septembre 2025 – La Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD), la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN), la Chambre de commerce et d'industrie d'Amos-Harricana (CCIAH), la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO), la Chambre de commerce Témis-Accord (CCTA) et plusieurs dirigeants d'entreprises tirent la sonnette d'alarme et demandent au gouvernement fédéral de renoncer sans délai aux restrictions imposées aux entreprises qui font appel à des travailleurs étrangers temporaires. La réduction arbitraire du nombre de ces travailleurs essentiels constitue une menace grave pour la viabilité de nombreuses entreprises et pour le dynamisme économique de la région.

Ces organisations réfutent les rapprochements erronés qui sont véhiculés entre le nombre de travailleurs étrangers temporaires et le nombre de chômeurs. Les TET occupent des postes pour lesquels il n'y a pas de main-d'œuvre locale à la fois qualifiée et intéressée. Se priver de TET pénaliserait des entreprises qui n'ont pas d'alternatives et qui sont bien souvent des piliers économiques de leurs communautés.

Dans ce contexte, rappelons que les chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue, avec divers acteurs régionaux, ont récemment déposé un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec. Ce document met en évidence l'importance vitale de l'immigration pour contrer le déclin démographique et répondre aux besoins criants de main-d'œuvre dans notre région.

« Les restrictions actuelles au Programme des travailleurs étrangers temporaires sont déconnectées de la réalité de l'Abitibi-Témiscamingue. Dans une région où le taux de chômage demeure autour de 4 % et où plus de 1 100 permis ont été délivrés en 2023 pour soutenir directement plus de 400 entreprises, ces travailleurs sont indispensables. Nos PME ont déjà investi massivement dans leur accueil, leur formation et leur intégration. Sans un moratoire immédiat sur ces mesures, c'est l'équilibre même de notre tissu économique et social qui est menacé. » – les chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue

Un enjeu vital pour la pérennité des entreprises régionales

En Abitibi-Témiscamingue, la pénurie de main-d'œuvre est structurelle et touche plusieurs secteurs stratégiques. Elle affecte notamment les mines, la forêt, l'agriculture, le transport, la restauration et le commerce de détail. Selon un sondage mené à l'été 2025 auprès d'entreprises régionales, 83 % affirment être directement affectées par les récentes restrictions, et plus de la moitié ont déjà dû refuser des contrats faute de personnel. Ces travailleurs étrangers temporaires ne remplacent pas la main-d'œuvre locale. Ils occupent des postes en pénurie, pour lesquels aucun recrutement n'est possible dans la région, malgré les efforts déployés.

La situation démographique amplifie ces défis : la région pourrait voir sa population diminuer de plus de 7 % d'ici 2051 si aucune mesure n'est prise pour y remédier, selon l'Institut de la statistique du Québec. Dans ce contexte, l'accès aux TET représente non seulement une réponse immédiate aux besoins des entreprises, mais aussi une condition essentielle

pour soutenir les investissements récents, maintenir les services de proximité et assurer la vitalité économique de nos communautés.

L'importance du PTET en chiffres

- Le Québec comptait 72 405 travailleurs étrangers temporaires lors du dernier bilan annuel (décembre 2024)
 - Types de professions où l'on retrouve le plus de TET :
 - 14 905 en Métiers, transports et machinerie
 - 14 440 en Ressource naturelles, agriculture et production connexe
 - 14 440 en Ventes et services
- Malgré la présence de ces TET, le Québec compte toujours 115 000 postes vacants
 - 92 300 de ces postes vacants sont à temps plein
 - 82 785 se trouvent à l'extérieur de Montréal
- 63 % des entreprises sondées par la FCCQ indiquent que les restrictions au PTET les contraindraient à l'une ou plusieurs de ces décisions difficiles :
 - Refuser ou perdre des contrats
 - Réduire la production
 - Fermer un quart de travail

À propos des chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue

Les chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue regroupent cinq organisations locales dynamiques : celles de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre et Témiscamingue. Ensemble, elles représentent un réseau engagé au service du développement économique régional. En tant que porte-voix des entreprises de tous les secteurs, elles travaillent à promouvoir un environnement d'affaires favorable, à soutenir l'entrepreneuriat et à défendre les intérêts de leurs membres auprès des instances gouvernementales. Solidaires et enracinées dans leur milieu, ces chambres jouent un rôle clé dans la vitalité économique et sociale de l'Abitibi-Témiscamingue.

- 30 -

Renseignements des Chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue:

Sébastien Richard, président
Chambre de commerce de Val-d'Or
Tél. : 819 825-3703

Stéphane Brown, président
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
Tél. : 819 277-1080

Claude Balleux, président
Chambre de commerce et d'industrie d'Amos-Harricana
Tél. : 819 727-8877

Valérie Charrois, présidente
Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest
Tél. : 819 333-9836

Véronique Girard, co-présidente
Chambre de commerce Témis-Accord
Tél. : 819 629-6657

Karie Bernèche, co-présidente
Chambre de commerce Témis-Accord
Tél. : 418 563-3140